



Droit de rétractation, contrat de séance d'amincissement

Par Visiteur

J'ai signé un contrat pour des séances d'amincissement le 13/11/09.

j'ai payé une partie par carte bleue, et 2 chèques.

Ai je le droit de me rétracter?

Dans le contrat ,il n' y a pas de clause de rétractation , pour le paiement comptant., uniquement pour le paiement à crédit.

Mais étant donné que je n'ai pas commencé les séances, ai je tout de même, le droit de me rétracter?

Merci de me répondre assez rapidement

Par Visiteur

Bonsoir Mademoiselle

Mais étant donné que je n'ai pas commencé les séances, ai je tout de même, le droit de me rétracter?

Malheureusement la conclusion d'un contrat vous engage et ce quand bien même vous n'avez pas encore commencé.

La faculté de rétractation n'existe que si elle est prévue dans le contrat.

Essayez de négocier moyennant le paiement d'une somme.

Cordialement